

**Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024 à 18h30

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 12

Présents : M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL – Mme Martine GERGAUD - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Monique LEYENDECKER - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER – M. Bernard DUVOT – Mme Nathalie JUNG - Mme Christine KUNERAT -M. Jean- Michel ACHARD – Mme Ingrid NEYERS.

Absents excusés : M. Didier BLOT donne procuration à M. Christian SUBTIL – M. Didier JACQUES donne procuration à Mme Christine KUNERAT - Mme Sophie FROMOND donne procuration à Mme Nathalie JUNG - M. Yann CARDELLINI donne procuration à M. Marc LUCCHINI - M. Joris ANDRE donne procuration à M. Dominique LE PEMP - Francine CUTAIA - M. Gino GAUDIO donne procuration à Mme Valérie HASELMEIER.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 2 mai 2024 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente
 - Communications
1. Formation du jury criminel pour l'année 2025
 2. Budget général - Décision modificative n° 1
 3. Mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Moselle
 4. Tarifs et règlement intérieur du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement pour la rentrée 2024-25
 5. SIVU Chenil du Jolibois – Adhésion de la commune de Rochonvillers
 6. Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle
 7. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs
 8. Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain de Padel et d'un terrain de basket 3 x 3

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

COMMUNICATIONS

Le Maire informe l'assemblée :

- Réception des travaux de désimperméabilisation des cours d'école
- Fin des travaux d'assainissement impasse du Fort

- Zone sportive et culturelle : en phase de finition
- Assemblées générales : amicale du personnel communal, judo, gymnastique volontaire, Vivre l'Instant Présent, amicale du Kollom, USCI
- Future salle culturelle : 1^{ère} réunion avec le directeur général de CAPMOP chargé d'élaborer l'avant-projet
- Réunion avec la commune de Yutz concernant le passage de la flamme olympique
- FEDER : dépôt d'un nouveau dossier de demande de subvention
- Bilan de la réunion de restitution des clichés thermiques
- Logement vacant à rénover en totalité
- Concert de printemps, fête de la grotte
- Nouvelle association de karaté
- Elections européennes le 9 juin 2024
- Organisation de l'inauguration de la zone sportive et culturelle le samedi 25 juin 2024
- Embauche d'un emploi aidé qui a démissionné 15 jours après l'embauche, perte du financement de l'Etat

ORDRE DU JOUR

N° 2024-013 : Formation du jury criminel pour l'année 2025

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/DCL/4/420 en date du 20 mars 2024 ;

Pour la formation en 2024 de la liste du jury criminel pour l'année 2025, le nombre des jurés est fixé, dans le département de la Moselle, à 807.

Le nombre de jurés pour la liste annuelle est réparti par commune ou communes regroupées, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Commune d'Illange : 1 juré

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le maire d'Illange a tiré au sort publiquement, à partir de la liste électorale de la commune, un nombre de noms triple de celui fixé ci-dessus, soit 3 noms.

N° 2024-014 : Budget général - Décision modificative n° 1

Considérant la prochaine réception des travaux d'aménagement du complexe sportif & et la nécessité de solder comptablement l'avance de fond du lot 1 (article 238/316 : 88 500 €) ;

Considérant les crédits du budget général 2024 ;

Modifications proposées :

<u>Investissement dépenses</u>		<u>Investissement recettes</u>	
212/041	+ 88 500 €	238/041	+ 88 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications proposées au budget général 2024

N° 2024-015 : Mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Moselle

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle propose aux collectivités du département de la Moselle et à leurs établissements publics une mission d'accompagnement en évolution professionnelle visant à accompagner leurs agents en recherche d'une transition professionnelle.

Ce type d'accompagnement, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion spécifiquement formé et habilité à cet effet, s'articule autour de la mise en œuvre d'un bilan professionnel visant à déterminer un projet professionnel correspondant aux aptitudes et attentes de l'agent bénéficiaire de cet accompagnement.

Il se déroule sur une période de cinq mois, pour une durée totale pouvant varier entre sept et vingt-cinq heures.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention-cadre.

Chaque demande d'accompagnement fait par la suite l'objet d'une saisine du Centre de Gestion de la Moselle, formulée conjointement par la collectivité et l'agent concerné.

Une réunion tripartite réunissant le Centre de Gestion, la collectivité et l'agent est alors organisée et permet de vérifier l'adéquation entre l'accompagnement proposé et la situation de l'agent. Si tel est le cas, une convention tripartite est alors élaborée permettant de mettre en œuvre l'accompagnement de manière effective.

Le coût facturé par accompagnement est calculé par l'application d'un taux horaire de 50 € (taux fixé par délibération du 27 novembre 2019 par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Moselle) au nombre d'heures consacré par le conseiller en évolution professionnelle au suivi de la situation de l'agent (entre sept heures minimum et vingt-cinq heures maximum).

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir recourir, le cas échéant, à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Moselle,

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De pouvoir recourir à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre, et les conventions tripartites en cas de recours à la mission ;

N° 2024-016 : Tarifs et règlement intérieur du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement pour la rentrée 2024-25

Suite à la réunion du 15 avril 2024 avec les PEP LOR'EST, nous avons évoqué une possible hausse tarifaire applicable pour la rentrée de septembre. Cela correspond à une volonté de la commune de baisser la part communale de 10 000€ ce qui équivaut à une augmentation moyenne des tarifs d'environ 7%.

Aussi, le règlement intérieur nécessite une actualisation tant au niveau tarifaire qu'au niveau fonctionnel (modalités de justification des absences, plafond d'accueil, ...).

Voir document joint

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs proposés qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2024/25
- APPROUVE les modifications au règlement intérieur actualisé

N° 2024-017 : SIVU Chenil du Jolibois – Adhésion de la commune de Rochonvillers

Par délibération du 11 avril 2024, le SMIVU Chenil du Jolibois a adopté la demande d'adhésion de la commune de Rochonvillers.

Il appartient à chaque commune membre de délibérer dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la commune de Rochonvillers.

N° 2024-018 : Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence obligatoire relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques, le Département a choisi de conforter sa politique de proximité au plus près de la population mosellane, pour soutenir les bibliothèques dans leur évolution et favoriser l'émergence de nouveaux services adaptés aux nouveaux visages de publics.

Afin de formaliser les modes d'interventions départementaux, le Département propose la signature d'une nouvelle convention qui permettra de poursuivre le partenariat efficace qui le lie avec la Commune, depuis la création de sa bibliothèque municipale.

Cette convention décline les engagements réciproques de la Commune et du Département, conformément aux trois axes stratégiques qui structurent la politique départementale de lecture publique, à savoir :

- accompagner l'évolution des services sur les territoires
- animer et fédérer le réseau départemental
- accompagner les communes et les établissements publics de coopération intercommunale par des services territorialisés adaptés.

Dans cette perspective, les communes signataires de la convention de partenariat s'engagent à respecter les critères d'intégration au réseau départemental portant notamment sur le nombre d'heures d'ouverture minimum (6 heures par semaine), le budget d'acquisition minimum annuel d'1 € par habitant et la gratuité de l'inscription dorénavant applicable pour les moins de 18 ans.

Il est demandé à l'Assemblée de statuer sur cette proposition de nouvelle convention de partenariat pour le développement de la lecture publique, convention à conclure avec le Conseil Départemental de la Moselle.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE et CHARGE M. le Maire ou son représentant de la signature Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle.

N° 2024 - 019 : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Considérant les possibilités d'avancement de grade de 2 agents,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs :

Ancien grade	Nouveau grade	Date d'effet
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	01/06/2024
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^e classe	01/06/2024

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SUPPRIME et CREE les postes proposés à effet au 1^{er} juin 2024

N° 2024 - 020 : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain de Padel et d'un terrain de basket 3 x 3

Afin de compléter les équipements du complexe sportif et culturel, il est proposé d'ajouter :

- Un terrain de Padel extérieur : 92 270.24 € HT
- Un terrain de basket 3 x 3 : 25 364.04 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Subventions à sollicitées auprès de :		Taux en % des travaux
Agence du Sport	94 107.42 €	80
Fonds propres	23 526.86 €	20
TOTAL dépenses éligibles	117 634.28 €	100

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les 2 projets
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

DIVERS

Christian SUBTIL :

- Formation sécurité des élus par la gendarmerie nationale effectuée avec M. le Maire
- Bilan de la réunion de la commission finances CA : augmentation taxe foncière 5%, taux de la taxe d'enlèvement des OM passage à 11, 34 €, attribution de compensation
- Bilan de la réunion publique du SCOTAT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Thionville)
- Réunion annuelle du CNAS
- Réunion planification écologique en Moselle (loi ZAN, cartographie ...)

Monique LEYENDECKER :

- Distribution des roses de la fête des mères le week-end 24-26 mai 2024
- Réunion des nouveaux arrivants arrêtée le vendredi 30 août 2024 à 19h

Bernard DUVOT :

- Nettoyage au cimetière
- Exercice d'évacuation incendie à l'école réalisé
- Nettoyage des terrains de pétanque programmé prochainement

Christophe LEYENDECKER :

- Visite du complexe sportif et culturel avec les associations à 18h le mardi 14 mai 2024
- Infos sur l'organisation du prochain Beach volley
- Nouveau club de karaté à Illange
- Concert de l'harmonie municipale d'Illange le samedi 18 mai 2024 à 20h30 avec la participation de l'harmonie de Vernou
- Dimanche 19 mai 2024 au stade de football : animations presk'olympique

HASELMEIER Valérie :

- Illange.comm' en cours de rédaction, distribution prévue courant juin
- Réunion RGPD prévue le mercredi 22 mai 2024
- Remise des récompenses pour le rallye de Pâques qui a obtenu un grand succès
- Plantation de l'arbre des naissances lors de l'inauguration et distribution de bracelets « souvenir »

Martine GERGAUD :

- Bilan de la réunion du 16 avril 2024 sur l'organisation du passage de la flamme olympique
- Compte-rendu de la réunion sur l'évaluation de l'école municipale d'Illange : résultats satisfaisants
- Accord de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale pour la prolongation de la dérogation d'aménagement du temps scolaire sur 4 jours
- Validation du projet de customisation de la cabane du Fort d'Illange
- Terre à ajouter dans le bac de permaculture. Tonte à prévoir autour du bac
- Ballons à offrir lors de l'inauguration du complexe sportif et culturel

Le Maire,



Marc LUCCHINI

Séance levée à 20h20

Le secrétaire de séance,



Christian SUBTIL